

RÉGISS'AIRE

Espace Saint Germain
30 Avenue du Général Leclerc
Bât. Le Saxo – B.P 254
38217 VIENNE
Tél. 04 37 02 17 53
direction@regissaire.com

BILAN ACTIVITÉ 2018

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE PONT-ÉVÊQUE



Vue d'ensemble

PRÉSENTATION DES AIRES

Descriptif

L'aire de passage est située Chemin des sources à Pont-Évêque. Le terrain a une superficie de 1067m² et des espaces verts situés à l'entrée de l'aire (en dehors des clôtures).

L'entrée de l'aire se fait par un accès en partie Est et est fermée par un portail. Le bâtiment d'accueil comprend une partie bureau de 5m², une salle d'eau avec toilettes pour le gestionnaire et un local technique pour les compteurs fluides.

Un espace pour la collecte des ordures ménagères est aménagé à l'entrée du terrain.



L'aire comporte 7 emplacements (14 places de stationnement) de 150m² chacun et une voirie centrale de 385m² le tout recouvert d'un enrobé. Chaque emplacement dispose d'un bloc sanitaire équipé d'un WC, d'une douche et d'un évier extérieur. La consommation d'eau et d'électricité est individualisé par un équipement de sous compteurs.



Durée des séjours

Le stationnement est limité à une durée de 3 mois par période de 12 mois.

Vienne Condrieu Agglomération pourra fixer une période de fermeture annuelle pour la maintenance ou exceptionnellement pour des travaux importants, d'une durée qui ne pourra excéder un mois. Les familles seront averties de la fermeture par voie d'affichage au moins un mois avant la fermeture et s'engagent à quitter le terrain pendant cette période

Tarifcation

- Redevance journalière : 3,00 € (progressive *)
- Electricité : 0,15 € le KWh
- Eau : 3,35 € le m³

*Redevance progressive **

Du 1^{er} au 42^{ème} jour 3 € par jour par emplacement.

Du 43^{ème} au 56^{ème} jour 6 € par jour par emplacement

Du 57^{ème} au 90^{ème} jour 9 € par jour par emplacement

Horaires d'ouverture de l'accueil et dispositif d'accueil

L'accueil et la gestion des entrées et des sorties se fait du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h 30, le samedi de 09h à 12h. La réservation peut se faire aussi sur place ou téléphoniquement pour une installation immédiate.

L'installation sur le terrain est autorisée par le Gestionnaire dans la limite des places disponibles et sous réserve :

- De la non existence ou du règlement des dettes antérieures.
- De la présentation d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport).
- De la présentation des cartes grises et assurances des caravanes qui sont photocopiées par le Gestionnaire.
- Du versement de la caution, et des avances fluides et redevances (86,00 €).
- De la signature du contrat d'occupation, du règlement intérieur et de l'état des lieux entrant établi par le Gestionnaire en présence du voyageur.

Dispositif d'astreinte

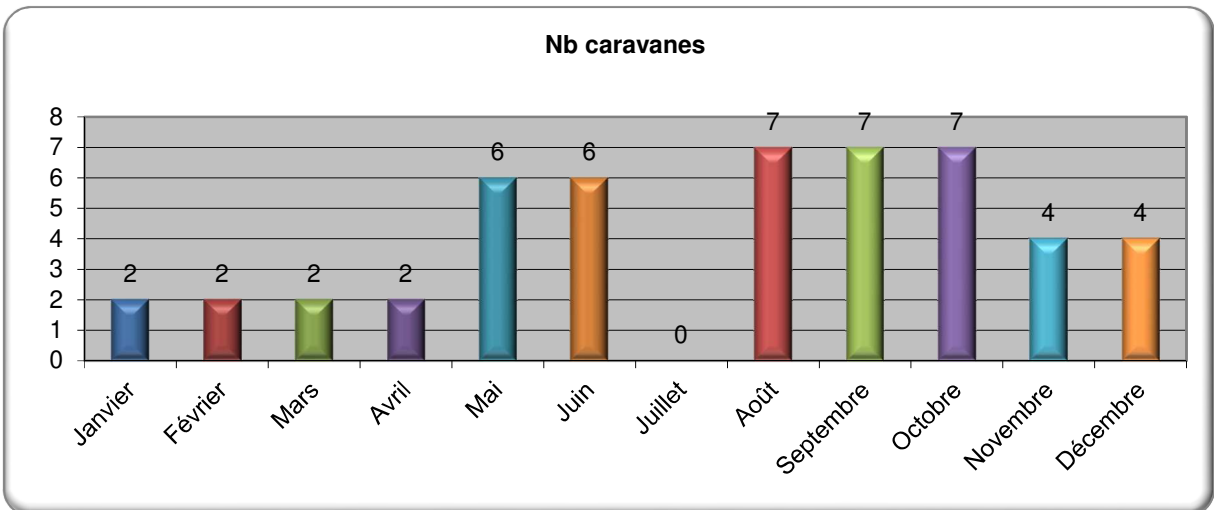
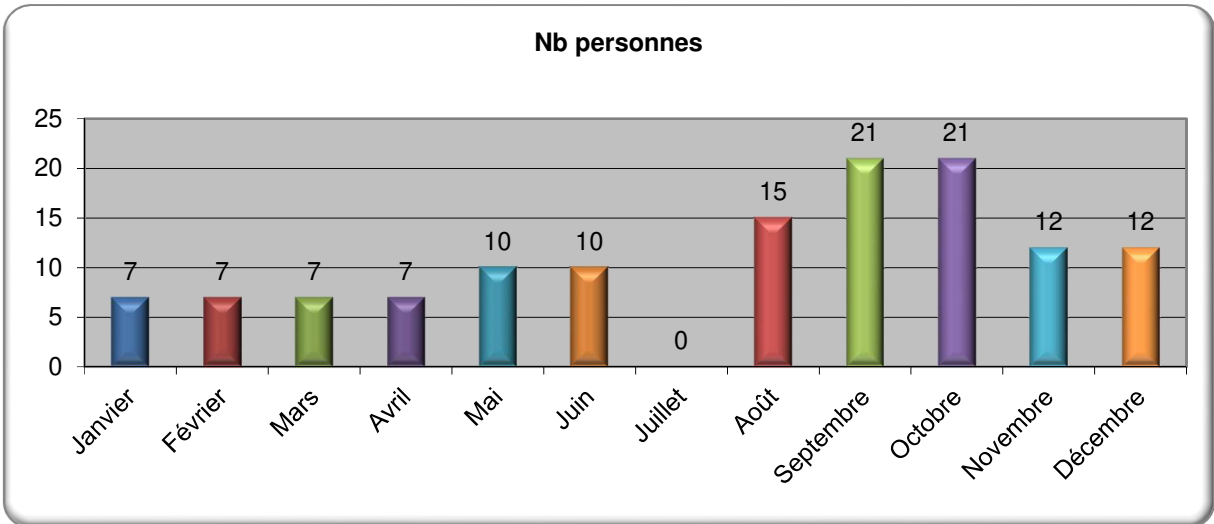
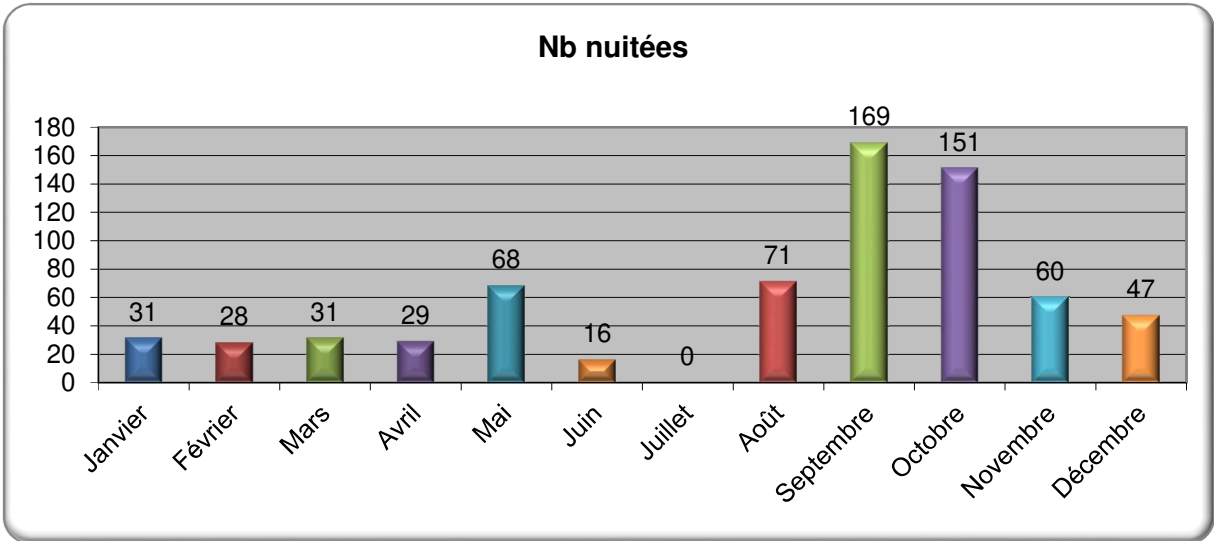
RÉGISS'AIRE a mis en place un système d'astreinte disponible 7/7 et 24/24h. Il est utilisé pour les interventions de mise en sécurité des équipements sur l'ensemble des terrains. Ce dispositif fonctionne en dehors des heures de travail des salariés de l'entreprise. Il consiste à assurer des travaux urgents dont l'exécution immédiate est nécessaire pour organiser des mesures de sauvetage, pour prévenir des accidents imminents ou réparer des accidents survenus au matériel, aux installations ou bâtiments de l'établissement.

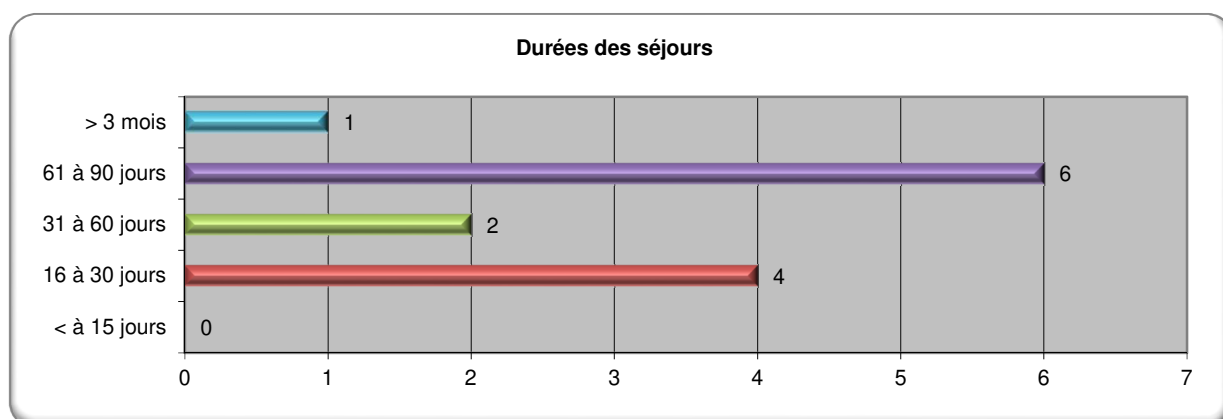
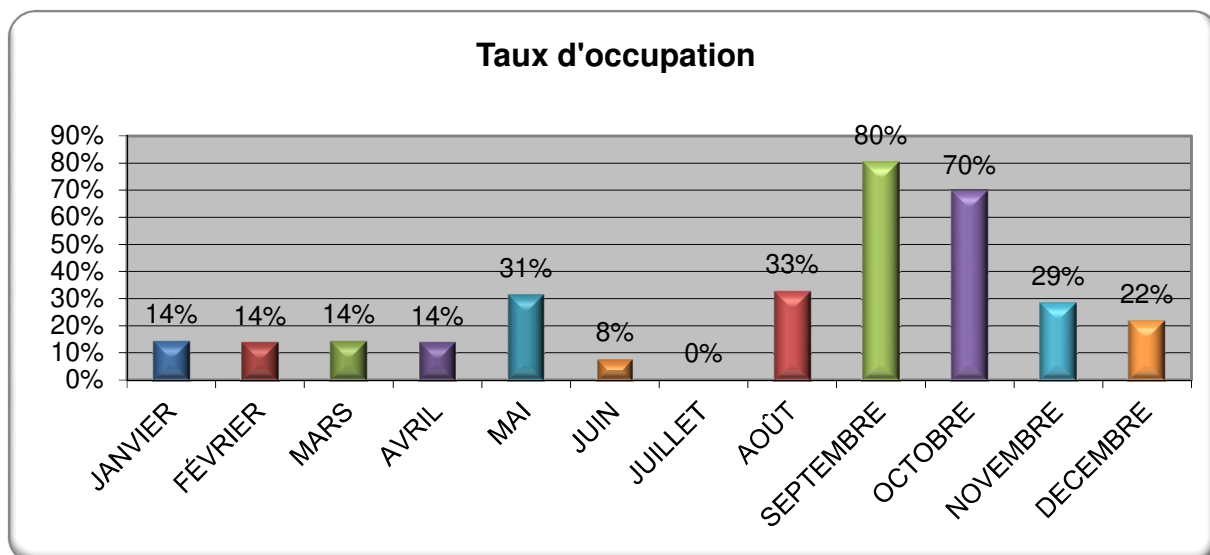
Pour les interventions d'ordre purement technique, un agent de maintenance, interne ou externe selon les disponibilités, est dépêché sur le site. Pour les événements plus graves, le Directeur coordonne les interventions et peut se rendre sur place si nécessaire. De même, en cas d'intervention urgente sur l'aire en dehors des heures de présence du Gestionnaire (police, gendarmerie, pompiers...), le Directeur est joignable à toute heure du jour ou de la nuit.

Conditions de dérogations

Aucun dépassement de séjour ne sera toléré sauf contraintes spécifiques dûment justifiées sur accord du Président de Vienne Condrieu Agglomération.

BILAN D'OCCUPATION





Le taux d'occupation moyen pour l'aire a été de **27%**

La durée moyenne de séjour sur l'aire a été de **54 jours**

En 2018 nous avons accueillis sur l'aire : **13 familles**

Fermeture annuelle de l'aire :

Aucune fermeture (inoccupation de l'aire au mois de juillet)

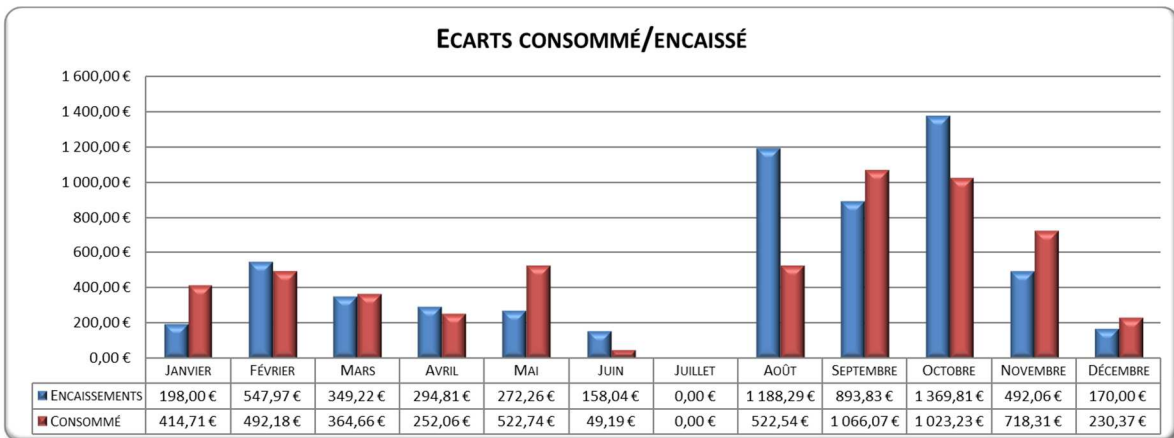
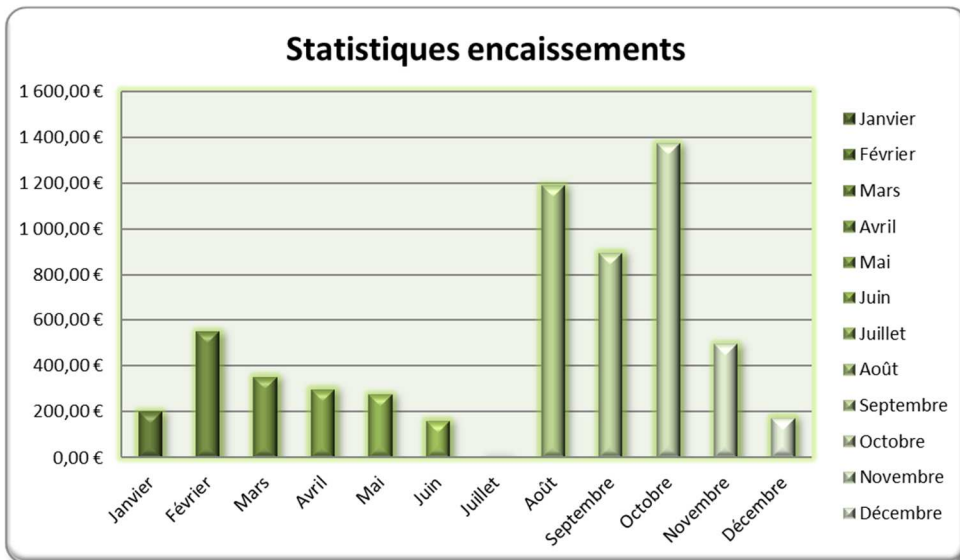
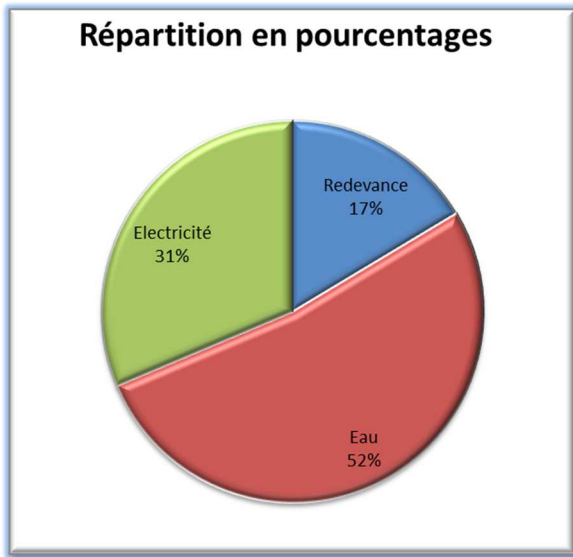
INDICATEURS D'OCCUPATION AIRE DE PASSAGE DE PONT-EVÊQUE 2018

	Nbre de jours dans le mois (emplacements)	Nbre de jours loués dans le mois (emplacements)	Nbre de jours disponibles dans le mois (emplacements)	Taux d'occupation	Nbre d'arrivées	Nbre de départs	Nbre de personnes présentes le dernier jour	Nb max de jours d'occupation (places)	Nbre de places louées dans le mois	Nbre de places disponibles dans le mois
Janvier	217	31	186	14%	1	0	7	434	62	372
Février	203	28	175	14%	0	0	7	406	56	350
Mars	217	31	186	14%	0	0	7	434	62	372
Avril	210	29	181	14%	0	1	7	420	58	362
Mai	217	68	149	31%	4	0	10	434	136	298
Juin	210	16	194	8%	0	4	0	420	32	388
Juillet	217	0	217	0%	0	0	0	434	0	434
Août	217	71	146	33%	5	0	19	434	142	292
Septembre	210	169	41	80%	1	0	22	420	338	82
Octobre	217	151	66	70%	0	6	0	434	302	132
Novembre	210	60	150	29%	2	0	12	420	120	300
Décembre	217	47	170	22%	0	1	7	434	94	340

Les indicateurs d'occupation aire de passage de Pont-Evêque 2018

Emplacements	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne annuelle
1	0%	0%	0%	0%	55%	13%	0%	45%	100%	84%	0%	0%	25%
2	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	35%	100%	81%	0%	0%	18%
3	100%	100%	100%	97%	0%	0%	0%	35%	63%	81%	100%	100%	65%
4	0%	0%	0%	0%	55%	13%	0%	58%	100%	81%	0%	0%	26%
5	0%	0%	0%	0%	55%	13%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	6%
6	0%	0%	0%	0%	55%	13%	0%	55%	100%	77%	0%	0%	25%
7	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	84%	100%	52%	28%
Moyenne mensuelle	14%	14%	14%	14%	31%	8%	0%	33%	80%	70%	29%	22%	27%

STATISTIQUES



CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION PRÉSENTE

Principales caractéristiques de la population

Sans activité, artisans itinérants en régional et très peu en national.

Nombre de personnes accueillies : **48**

Hommes : **11**

Femmes : **13**

Enfants : **24**

Couples sans enfant : **3**

Couples avec enfants : **8**

Durée moyenne de séjour en mois : **1,8**

Nombre de personnes ayant quittés l'aire après un séjour de :

Moins de 15 jours : **0**

Entre 15 jours et 6 mois : **12**

Entre 6 mois et 1 an : **0**

ÉLÉMENTS DE GESTION

Equipe rattachée aux aires

- **Didier BENMEDJAHED** : Directeur de l'entreprise assurant aussi la gestion de l'aire.
- **Hervé JACQUET** : Ouvrier Polyvalent.

Collaboration avec la société de conseil VM GESTION & SERVICES dirigé par Michel VERRAT.
Expertise comptable assurée par le cabinet AC2H.

ALT 2

Perçue en 2018 : **15692,72 €**

Une nouvelle réforme de la méthode de calcul a été faite en 2018 (arrêté du 9 mars 2018) diminuant les montants perçus les années précédentes et impactant le prévisionnel budgétaire.

Impayés 2018

Aucun impayé

SUIVI TECHNIQUE

Frais de remise en état des emplacements à la suite des dégradations mobilières et immobilières

DÉPENSES TECHNIQUES RÉALISÉES A LA CHARGE DE REGISS'AIRE

<i>Désignations</i>	<i>Montants</i>
Electricité	244,80 €
Plomberie / Sanitaire	2861,42 €
Serrurerie / Menuiserie	40,28 €
Maçonnerie / Espaces verts	1144,19 €
Peinture	0 €
Entretien et hygiène	978,44 €
TOTAL	5269,13 €

ANALYSE QUALITATIVE DU FONCTIONNEMENT

Intervention astreinte

Aucune intervention

Gestion

Le refus d'accueil de familles ayant des dettes antérieures a bien fonctionné. Celles qui n'ont pas honoré leur dû, ne sont pas restées.

Un groupe de famille étant entré par effraction du portail d'accès, a automatiquement été refusé en accueil pour non-respect du règlement intérieur, et suite à un passage de la Police Nationale, après dépôt de plainte au Commissariat de Police, ces familles sont parties.

Le relationnel avec les familles est bien instauré de part aussi une partie de l'accompagnement social, notamment en écrivant public fait par le Gestionnaire, en relation avec l'assistante sociale et l'école.

Entretien

Une importante remise en état a été faite, dans le but de répondre aux demandes des familles sur les aires.

Réfection de plomberie, d'électricité, etc. ... réalisées à la charge du Gestionnaire

Des portes de blocs sanitaires ont été remplacées sur l'aire, la remise en état de l'enrobé d'un emplacement a été faite par Vienne Condrieu Agglomération, suite à l'incendie d'une caravane.

Mise en œuvre du règlement intérieur

Dépôt de plainte à la Police Nationale fait suite à une entrée par effraction sur l'aire. Les familles n'ont pas été accueillies pour non-respect du règlement intérieur.

Les familles ayant payés les dettes antérieures ont pu bénéficier des services de l'aire au moment de leur arrivée.

Aucune expulsion n'a été exécutée, les familles ne voulant pas respecter les règles sont parties d'elle-même.

Scolarisation

REGISS'AIRE est en lien avec l'école primaire de Pont-Evêque pour les demandes d'inscription et la fourniture d'attestations de présences, si nécessaire.

Accompagnement social

Il est réalisé par La Sauvegarde Isère dans le cadre de l'Action de Promotion de Milieu Voyageur (A.P.M.V).

L'APMV exerce une action sociale et socio-éducative auprès des populations gens du voyage de l'Isère, son activité s'exerce en milieu ouvert.

SES MISSIONS

- Accès au droit commun / insertion
- Prévention éducation santé
- Prévention délinquance
- Insertion professionnelle
- Promotion égalité des chances
- Médiation départementale
- Promotion de l'instruction / lutte contre l'illettrisme.

L'APMV est agréé comme organisme instructeur du RSA et chargé du suivi des contrats d'insertion.

Pour exercer ces actions, l'APMV dispose de permanences sociales accueillant les personnes dans 3 sites :

Grenoble, Péage de Roussillon et Bourgoin, et d'une équipe pluridisciplinaire mobile.

Conclusion

La gestion de l'aire s'est bien déroulée. Les échanges fréquents avec Vienne Condrieu Agglomération sont appréciés et bénéfiques pour les temps de réaction, aux difficultés pouvant intervenir rapidement.

La réactivité de la Police Nationale lors d'une entrée par effraction a aussi été bien appréciée.